PROTOCOLE SANITAIRE ACCUEIL DE LOISIRS

DE CHANTELOUP









**INTRODUCTION**

Le contexte particulier que nous vivons actuellement nous oblige à adapter nos modes de fonctionnement afin de respecter les nouvelles normes sanitaires rendues nécessaires par le Covid-19, en conformité avec les recommandations édictées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 35. Il s’agit d’appliquer, en les adaptant à l’accueil de loisirs, les choix opérés pour l’école dont vous avez été informés par la mairie.

Malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons, sachez que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions possibles et ferons en sorte qu’ils vivent pleinement ces moments grâce à des activités éducatives épanouissantes et adaptées à la situation.

L’organisation mise en place permettra de :

- Assurer un accueil en petit groupe d’âge et avec un encadrement identique tout au long de la journée,

- Procéder au nettoyage et à la désinfection régulière des locaux,

- Assurer le respect des gestes barrières,

- Une adéquation avec le protocole de l’Education Nationale

- Garantir la sécurité physique et affective des enfants

- Maintenir la cohérence éducative et le lien avec les services de la commune

- Conserver une communication et des liens étroits avec les familles

- Proposer à votre ou vos enfants un temps éducatif, ludique et de qualité dans le respect des consignes sanitaires édictées.

**ACCUEIL DES FAMILLES**

Un marquage au sol est installé à l’intérieur de l’accueil de manière à inciter parents et élèves à respecter la distanciation d’un mètre minimum.

**Le port du masque est obligatoire pour tous les parents et les enfants à partir de 6 ans dans l’enceinte de l’accueil.**

CONDITIONS D’ORGANISATION DES ACTIVITES

- Les activités, y compris celles de plein air, seront organisées dans l’enceinte ou à proximité immédiate du bâtiment qui les reçoit.

- Les activités seront organisées par petits groupe.

- Les groupes seront constitués pour toute la durée de la période d’accueil, et n’auront pas d’activité commune avec d’autres groupes.

- Le programme d’activités proposé tiendra compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Les activités prévues permettront de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fera l’objet d’une évaluation préalable et d’une adaptation au regard de ces règles.

**LIEUX D’ACTIVITES ET LOCAUX**

Les activités se dérouleront dans les deux salles d’activités (salle bleue pour les plus petits et salle verte pour les plus grands), la salle de motricité de l’école maternelle, les cours de l’école ainsi que les parcs publics à proximité.

Les locaux bénéficient d’un nettoyage approfondi avant l’ouverture de l’établissement. L’entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il est cependant réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour).

* Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique …) sont quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d’entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d’eau froide]).
* L’équipe pédagogique veille régulièrement à la présence de savon et de gel hydro alcoolique en quantité suffisante. L’approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l’hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle).
* Les salles d’activités sont équipées en flacons ou distributeurs de solutions hydro alcooliques. Ces dernières sont utilisées par les mineurs sous le contrôle d’un encadrant.
* Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit-être aussi pratiqué lors de l’arrivée ou de la sortie de l’accueil, lors de chaque changement de lieu d’activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des récréations et en entrant et en sortant de la cantine et de l’école.
* Les fenêtres extérieures sont ouvertes toutes les deux heures pendant 15 minutes pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée.

**LA RESTAURATION**

- L’organisation des temps et l’accès à la restauration sont conçus de manière à limiter au maximum les files d’attente.

- L’aménagement des tables est prévu pour assurer les mêmes règles de distanciation physique que celles appliquées dans le protocole sanitaire hôtellerie-restauration (respect d’une distance de 1 mètre linéaire entre deux tables ou installation d’écrans entre tables lorsque celle-ci n’est pas possible.

- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

- Un nettoyage des sols et des surfaces des espaces de restauration est réalisé au minimum une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant est réalisé après chaque service.

**LES TRANSPORTS**

- Les règles de distanciation sociale s’appliquent aux transports proposés dans le cadre des sorties ou de séjours organisés par l’accueil de loisirs.

- Le véhicule utilisé doit faire l’objet, avant et après son utilisation, d’un nettoyage et d’une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

- Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l’intérieur du véhicule.

- Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public ».

**LA PRISE DE TEMPERATURE**

Outre la surveillance de l’apparition de symptômes chez votre (vos) enfants, il appartient aux parents de prendre sa (leur) température avant le départ pour l’accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (+ de 37,8°C), l’enfant ne doit pas prendre part à l’accueil et ne pourra y être accueilli.

**« MESURES PROTECTRICES » : INFORMATION, SENSIBILISATION ET SIGNALISATION**

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

 A l’arrivée dans l’accueil de loisirs ;

 Après les temps extérieurs ;

 Avant et après chaque repas ;

 Avant d’aller aux toilettes et après y être allé ;

 Après s’être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;

 Le soir avant de rentrer chez soi et dès l’arrivée au domicile.

Lors d’échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. le lavage des mains des mineurs et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l’activité de façon à limiter les risques de contamination.

Les jouets et livres personnels sont autorisés au sein de l’accueil. L’échange d’objets personnels entre enfants est strictement interdit.

**LE PORT DU MASQUE**

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs à partir de 6 ans et tous les adultes (encadrants, parents, fournisseurs…) dans l’enceinte de l’accueil de loisirs. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Il est requis pour les mineurs, lorsqu’ils présentent des symptômes d’infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d’un masque adapté fourni par l’organisateur, dans l’attente de leurs responsables légaux.

Les masques sont fournis par les organisateurs pour les encadrants.

**EN CAS DE SUSPICION OU DE CAS AVERE DE COVID-19**

- Tout symptôme évocateur d’infection COVID-19 chez un enfant constaté par l’encadrement doit conduire à son isolement et au port d’un masque. En cas de doute sur les symptômes d’un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l’accueil.

- Une information est aussi faite auprès de l’établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l’enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- L’enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l’accueil sans certificat médical assurant qu’il est en mesure d’être reçu en ACM.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l’accueil donne lieu à l’isolement de cette personne et à un retour à son domicile

**CONTACTS ET INFORMATIONS**

Accueil de Loisirs de Chanteloup

Le Repaire

11 rue du Fresche

35150 CHANTELOUP

02 99 44 58 29

06 26 61 84 67

[achanteloup@ufcv.fr](mailto:achanteloup@ufcv.fr)

https://portail-familles.ufcv.fr/nord-ouest